

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 753 DU 18 FÉVRIER 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

PASSER UNE BONNE SEMAINE

LA CITATION DE LA SEMAINE

«La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à ne pas être soumis à celle d'autrui ».

Jean-Jacques Rousseau

ANNÉE 2013

ANNÉE SÉNÉGAL

LE 14 FÉVRIER

1952

LES FRANÇAIS

ASSASSINENT

4 GUADELOUPÉENS

OUVERTURE EN FRANCE

D'UNE SEMAINE

ANTI COLONIALISTE



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

COMMÉMORATION DU 14 FÉVRIER 1952

Comme chaque année, le 14 février, a été commémoré au Moule la tuerie du 14 février 1952. Cette date reste dans la mémoire guadeloupéenne, tout comme le nom des personnes qui ont perdu leur vie ce jour là, sous les balles des militaires coloniaux. Il s'agit de Constance Dulac, Justinien Capitolin, Edouard Dernon et François Serdot. 14 autres personnes furent blessées, dont certaines restèrent handicapées à vie. Les travailleurs de la canne avaient déclenché depuis novembre 1951 un mouvement de grève dans le Nord Grande Terre. Ils réclamaient des augmentations de salaires et un allègement des tâches. Les petits planteurs réclamaient une hausse du prix de la tonne de canne. Les travailleurs allèrent de commune en commune, de Capesterre B-E à Moule en passant par Sainte Rose... Anse Bertrand, de parcelle en parcelle pour mettre les hésitants en grève. Au mois de janvier 1952 la grève générale illimitée fut déclenchée sur toutes les habitations de Guadeloupe. En janvier 1952, les ouvriers et cultivateurs mobilisés trouvent le soutien des fonctionnaires qui réclament la revalorisation de leurs salaires. Un appel à la grève générale illimitée est lancé sur toutes les habitations – plantations. Au Moule le 14 février 1952, des travailleurs aidés de nombreux jeunes se mobilisent dans les principales artères de la ville, particulièrement au boulevard Rougé. Vers 10 heures les militaires français, qui occupent le Moule depuis 3 jours, tirent alors sur la foule suivant un scénario savamment orchestré par le Préfet Villegier qui assure la protection des intérêts des usiniers et des français.

LES RÉACTIONS

LKP, COMBAT OUVRIER ET LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE ont fait des déclarations pour commémorer ce jour .

« LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE,

- se souvient de la tuerie du MOULE perpétrée par le pouvoir colonial français et dont été victimes **Constance Dulac, Justinien Capitolin, Édouard Dernon et François Serdot;**

- estime nécessaire d'engager des actions pour condamner l' état français et indemniser les familles des victimes ;

- appelle les guadeloupéens à se souvenir et à commémorer car il s'agit d'une action qui renforce la vaillante nation guadeloupéenne et la propulse vers sa souveraineté ».

LA SEMAINE ANTI COLONIALE ET ANTIRACISTE

Comme chaque année depuis 8 ans, la semaine anticoloniale et antiraciste, a commencé le 16 février et se terminera le 3 mars, par la marche anti coloniale et antiraciste clôturant cette quinzaine de luttes, de débats, de fêtes. Cette manifestation rassemblera toutes celles et tous ceux qui refusent un monde injuste où les « valeurs » du colonialisme, du racisme, de l'intolérance, l'emportent sur l'égalité des droits, la liberté des peuples, la fraternité entre les peuples du monde. Cette semaine permettra de manifester pour :

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et en premier lieu le droit à l'autodétermination ;

Le droit de réparation pour les peuples colonisés ou mis en esclavage et le remboursement des rançons coloniales comme

celle due à Haïti ;

La condamnation du négationnisme en matière d'histoire coloniale, l'ouverture des archives sur les crimes coloniaux et l'enseignement dans l'éducation nationale de l'histoire de l'esclavage et de la colonisation ;

La souveraineté des peuples et des nations sur leurs ressources naturelles, le rejet de toutes les formes de domination économique et environnementale ; l'annulation de la dette financière et le remboursement de la dette écologique des pays du Sud

Le soutien aux révolutions citoyennes en Amérique latine et dans les pays arabes, contre les multinationales et les dictatures

La fin des pratiques postcoloniales dans la gestion de l'immigration et des quartiers populaires et la lutte contre le racisme, la régularisation des sans - papiers ;

L'égalité des droits civiques et sociaux, la reconnaissance de la citoyenneté de résidence qui implique l'attribution du droit de vote et l'éligibilité de tous les résidents, la fin du contrôle aux frontières ;

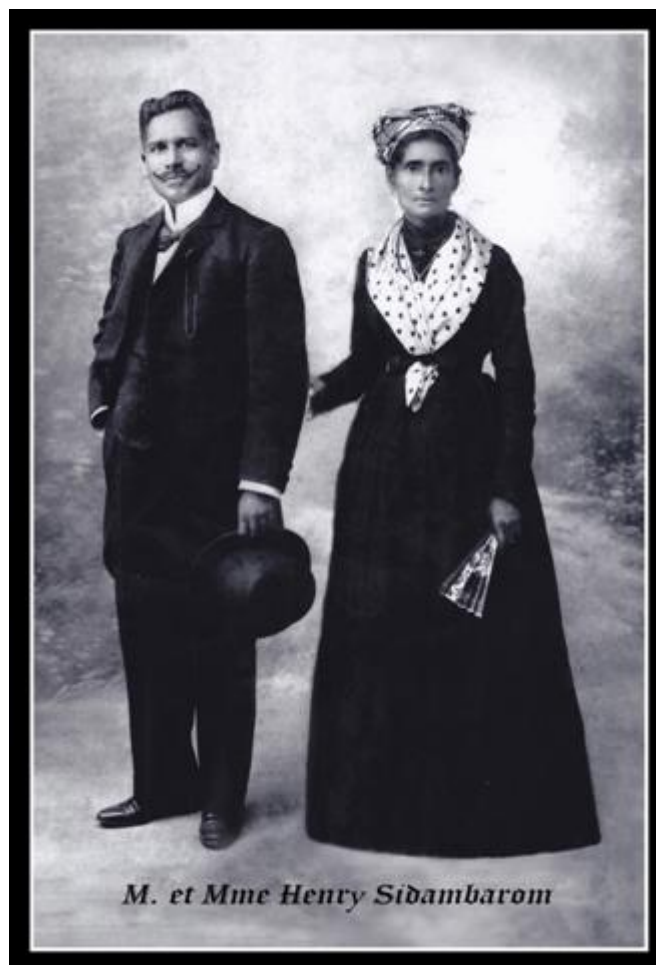
et contre :

L'impérialisme sous ses différentes formes, telles que les occupations illégales de territoires (notamment en Palestine et au Sahara Occidental), toutes les interventions militaires néo coloniales, la perpétuation de la Françafrique, pour le retrait des troupes françaises d'Afrique et la fin de la présence des bases militaires sur des territoires étrangers

La situation à caractère colonial qui prévaut dans les Territoires d'Outre mer en Kanaky, Polynésie, Martinique, Guyane, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte

Le racisme et ses habits, l'islamophobie et la négrophobie, la xénophobie d'Etat, la ségrégation et la stigmatisation des populations issues de l'immigration, Le 2 Mars, toutes et tous dans la rue pour la solidarité internationale, le droit des peuples, contre la guerre, l'exploitation et toutes les formes de domination.

LA GUADELOUPE SE SOUVIENT DE HENRY SIDAMBAROM



Le Conseil Général propose au travers d'une « année Sidambarom » de célébrer le 150^e anniversaire de l'action oubliée - d'un humaniste indo-guadeloupéen, qui s'est farouchement battu sur le plan judiciaire, contre les colonialistes français. Né le 5 juillet 1863, l'homme intègre la fonction publique. Ambitieux et passionné de politique, il abandonne son poste pour financer son projet politique. Après une campagne efficace, il est élu en 1897 conseiller municipal. Puis sa liste remporte les élections municipales de Capesterre-Belle-Eau en 1904. Tête de liste, il est naturellement le nouveau maire désigné. Pourtant, de façon arbitraire, il est écarté de ce poste malgré le choix des urnes à cause de son indianité.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

L'EURO MÈNE T IL SES MEMBRES VERS LA CATASTROPHE ?

De 1975 à 2000, la croissance en Europe, telle que l'on peut la mesurer en utilisant les indices de la production industrielle était de 2.5% par an en moyenne. Qui plus est, la dispersion autour

de cette moyenne était très faible, chacun croissant allégrement de 2.5 % par an, avec cependant des petits à-coups de temps en temps, corrigés très vite, ce qui permettait à chaque pays de revenir dans le peloton sans trop de problèmes. A partir de 2000, une vraie catastrophe semble avoir frappé les économies du vieux continent. La croissance s'arrête NETTE. La moyenne passe d'une pente fort régulière de 2.5 % par an à une pente de 0 % par an. Les 12 dernières années sont DE LOIN les pires en Europe depuis les années trente, en tout cas pour les pays de l'Europe du Sud. De plus, la dispersion autour de cette moyenne « explose » pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale et l'Europe se scinde en deux. D'un côté, l'Allemagne (accompagnée de certains pays du Nord) qui continue sa croissance, et de l'autre la France, l'Espagne, le Portugal ou l'Italie qui perdent entre 10 % et 20 % de leur capacité industrielle (en 12 ans!), ce qui ne s'était JAMAIS produit. Mais quelle est donc cette catastrophe, ce Tsunami qui a réussi à tuer en si peu de temps toutes ces économies en Europe dont la croissance équilibrée faisait l'admiration du monde entier ? La réponse est simple. Une intervention technocratique dans l'un des prix les plus importants dans tout ce qui touche à l'allocation du capital, le taux de change. Revenons en arrière: En 1990, l'Allemagne se réunifie, ce qui crée une immense panique en France. Munie d'une banque centrale crédible, la Bundesbank, possédant la plus grande et la plus efficace économie en Europe, l'Allemagne va dominer ses voisins et le DM devenir la monnaie de réserve et d'épargne de chaque Européen, ce qui interdira aux technocrates/élus Français de continuer à vivre au dessus de leurs moyens et d'enregistrer déficits budgétaires sur déficits budgétaires. Branle bas de combat entre Delors, Trichet and co, et l'Euro est mis en chantier avec comme but ultime de tuer la Bundesbank et de pouvoir continuer à avoir des déficits. Le prix à payer toutefois était d'avoir un taux de change fixe avec la monnaie Allemande. Or c'étaient les variations des taux de change entre DM et les autres monnaies européennes qui permettaient aux différents systèmes de s'adapter au travers du temps. Prenons l'exemple de l'Italie qui doit « porter » une Italie

du Sud quelque peu corrompue, inefficace et criminelle. L'Italie du Nord, extraordinairement efficace, avait comme habitude de gagner des DM et de transférer des Lires vers l'Italie du Sud. Quand le poids de l'Italie du Sud devenait si important qu'il mettait en danger la compétitivité de l'Italie du Nord, une dévaluation de la Lire suffisait à remettre les pendules à l'heure et l'Italie recommençait à croître de 2 % à 3 % par an, sans problème. Prenons le cas de la France qui a le bonheur de compter 40 % de fonctionnaires de plus que l'Allemagne par 10 000 habitants (autre forme de corruption). Même scénario: les entreprises recevaient des DM, les fonctionnaires des francs français et tout revenait à l'équilibre par l'intermédiaire d'un changement de parité qui ne faisait qu'entériner les différences qui existaient entre les pactes sociaux des différents pays. A partir de l'Euro, le Sud de l'Italie et les fonctionnaires Français ne reçoivent plus que des Lires que des Francs français mais bel et bien des DM, ce qui rend les entreprises Italiennes et Françaises, à terme, complètement non compétitives avec leurs concurrentes allemandes. Que le lecteur imagine que les entreprises Italiennes doivent payer une forme de protection et les entreprises françaises un coût du super siège social qu'est la superstructure étatique et que les entreprises allemandes n'ont à payer ni l'un ni l'autre...et cela dans la même monnaie...c'est entrer dans un ring de boxe contre les allemands avec les mains attachées derrière le dos. Et donc les usines ferment en Italie, en Espagne, en France pour aller s'installer en Allemagne. La logique ultime de l'Euro est qu'à terme il n'y aura plus d'usines nulle part en Europe, si ce n'est en Allemagne... Mais comme il faut bien continuer à payer la Mafia en Italie ou les fonctionnaires en France, et que les recettes fiscales s'effondrent compte tenu du départ des usines Outre Rhin, eh bien il faut emprunter ces transferts et les déficits budgétaires explosent...ce qui amène les génies qui nous gouvernent (et qui ont inventé l'Euro) à augmenter les impôts (pour réduire le déficit budgétaire...ce qui ne marche jamais), mais ce qui rend l'Italie et la France encore moins compétitive, ce qui fait que plus d'usines partent en Allemagne, et ainsi de suite ... En fait, l'Euro est une stupidité

économique inimaginable: bloquer le taux de change entre des pays qui ont des productivités différentes n'a jamais marché, nulle part et a en revanche toujours amené à des désastres économiques, politiques et sociaux . Nous y sommes , en plein milieu... Quand l'Euro a été créée en 2000, j'ai écrit un livre, « des Lions menés par des Anes » dans lequel je disais que l'Euro allait amener à trop de maisons en Espagne, trop de fonctionnaires en France, trop d'usines en Allemagne. Hélas, j'aurais préféré avoir tort. Le désastre est d'une telle ampleur que j'étais persuadé que l'Euro devait et aller disparaître, et cela de façon Démocratique. La classe (au sens Marxiste du terme) des technocrates qui l'a crée se rend cependant bien compte que son pouvoir ne tient que par l'Euro et fait tout pour que l'Euro survive, même si cela doit amener la ruine des populations Européennes. Eux, ils continueront à très bien se porter et à aller de symposium en conférence et de Davos à Aspen. Ce qui veut dire que l'exécution finale de ce monstre sera sans doute révolutionnaire et non pas Démocratique, lorsque l'un des pays martyrisés se souviendra qu'il est SOUVERAIN et sortira sans demander d'avis à personne ce qui sera bien embêtant.

Charles Gave

Diplômé de l'université de Toulouse (DECSS d'économie) et de l'université de Binghamton (MBA).

Cet article a déjà été publié sur le site de l'Institut des libertés.

LA RÉDACTION

**DIFFUSER AUTOUR DE VOUS
LA NATION**



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LA PROTECTION SOCIALE S' ÉTEND DANS LES PAYS ÉMERGENTS

L'objectif d'un socle de protection sociale pour tous, une des priorités pour les Nations Unies, progresse, mais pas partout de la même manière. Du fait de la crise économique, les pays occidentaux cherchent de nouveaux financements pour leurs systèmes de sécurité sociale, alors que les BRICs, en raison de leur croissance économique rapide, développent fortement leurs régimes de protection sociale, selon une étude en anglais, publiée par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS le 7 février, et relayée par Le Monde (11-02). Composé du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la République populaire de Chine et de la République d'Afrique du Sud, le groupe BRICs est un poids lourd qui représente 42 pour cent de la population de la planète et 20 pour cent du PIB mondial. Aujourd'hui, "seulement 20 % de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale correcte et plus de 50 % n'en a aucune", rappelle l'Organisation internationale du travail. "Et moins de 10 % des travailleurs des pays les moins avancés bénéficient d'une sécurité sociale, pourcentage qui varie entre 20 % et 60 % dans les pays à revenus intermédiaires pour avoisiner les 100 % dans la plupart des pays industriels". Ce rapport sur les BRICs "met en évidence que la volonté politique d'étendre la sécurité sociale et le dynamisme économique ont joué un rôle déterminant et facilité les efforts entrepris pour réaliser l'objectif d'extension de la couverture". Ces pays souhaitent également soutenir leur croissance intérieure en élevant le niveau de vie des populations les plus démunies, comme par exemple dans le secteur agricole en Chine. Le taux de couverture de l'assurance maladie est passé de 318 millions d'individus en 2005 à 1,26 milliard en 2010, soit de 24 % à 94 % de la population, souligne Le Monde. Mais, comme l'indique l'étude de l'AISS, "les principaux problèmes que connaissent ces régimes sont l'évaluation des droits aux prestations, les problèmes administratifs et la nécessité de lutter contre la corruption".

CE QUE LE G20 A ADOPTÉ

Les grandes puissances du G20 se sont engagées samedi à Moscou à ne pas sombrer dans une "guerre économique", en écartant toute stratégie monétaire agressive et en semblant lâcher un peu de lest sur la rigueur budgétaire, de plus en plus accusée de plomber la reprise mondiale. Outre les monnaies, les grandes puissances mondiales se sont accordées sur un certain nombre de principes, dont voici la liste:

MONNAIES

"Nous renouvelons nos engagements à progresser plus rapidement vers des systèmes de taux de change davantage déterminés par les marchés et vers la flexibilité des taux de change, afin que ceux-ci reflètent les fondamentaux, et à éviter les désalignements (NDLR divergences) persistants de taux de change, et dans cette optique, à travailler en plus étroite collaboration les uns avec les autres de manière à croître ensemble. (...) Nous nous abstiendrons de procéder à des dévaluations compétitives. Nous ne fixerons pas de taux de change à des fins de compétitivité."

POLITIQUE MONETAIRE

"La politique monétaire doit viser la stabilité des prix domestiques et continuer à soutenir la reprise économique, en conformité avec les mandats respectifs."

DEFICITS

"Les économies avancées élaboreront, d'ici le sommet de Saint-Pétersbourg (en septembre, NDLR), des stratégies budgétaires de moyen terme crédibles (...). Des plans crédibles de consolidation budgétaire à moyen terme seront mis en place et exécutés en tenant compte des conditions économiques à court terme et des marges de manoeuvre budgétaires là où elles existent."

SITUATION ECONOMIQUE

"Les risques les plus extrêmes qui pesaient sur l'économie mondiale se sont réduits et la situation s'est améliorée sur les marchés financiers. (...) Des risques importants persistent et la croissance mondiale est encore trop faible, avec un chômage inacceptablement élevé. (...) Il est nécessaire de poursuivre l'effort en cours pour construire une union économique et monétaire plus forte dans la zone euro et pour lever les incertitudes liées à

la situation budgétaire aux Etats-Unis et au Japon, ainsi que de développer les sources internes de croissance dans les économies en excédent."

FISCALITE

"Nous sommes déterminés à définir des mesures pour répondre aux enjeux d'érosion des bases et de pratiques d'optimisation fiscale, à prendre des actions collectives nécessaires et nous attendons le plan d'action complet que l'OCDE nous présentera en juillet".

SYSTEME BANCAIRE

"Nous demandons instamment à toutes les juridictions d'adopter la réforme de Bâle III aussi promptement que possible."

FMI

"Nous nous engageons, conjointement avec l'ensemble des membres du FMI, à obtenir un accord sur la formule des quote-parts et à finaliser la 15e revue générale des quote-parts d'ici à janvier 2014. (...) Nous réaffirmons notre engagement à nous assurer que la distribution des quote-parts reflète mieux les poids relatifs des membres du FMI dans l'économie mondiale"

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

CUBA EXERCE LA PRÉSIDENTE DE LA CELAC

En assumant la présidence pro tempore de la Communauté des États Latino-américains et Caribéens, le président de Cuba, Raúl Castro, avait assuré: " Nous assumons l'engagement de travailler pour la paix, la justice, le développement et la coopération, l'entente et la solidarité entre les Latino-américains et les Caribéens. » En tant que présidente du nouveau mécanisme d'intégration, né en décembre 2011 à Caracas, Cuba cherche à travailler conjointement avec les différents organismes sous régionaux pour avancer vers des initiatives permettant de palier la crise économique mondiale. C'est pour cela qu'elle est en contact permanent avec des représentants d'autres institutions comme l'Association des États de la Caraïbe . Avec les pays caribéens, Cuba entretient des relations spéciales, dans la mesure où elle fait partie aussi de cette mosaïque de nations unies par l'histoire, les coutumes et les défis communs tels que le changement climatique et la menace qu'il représente pour les états insulaires. Les liens de coopération avec ses voisins caribéens sont aussi

étroits. Des médecins cubains prêtent leur aide désintéressée dans des nations caribéennes dont les habitants ont bénéficié aussi de l'Opération Miracle, une initiative cubano vénézuélienne pour traiter gratuitement des personnes ayant des troubles de la vision, grâce à laquelle des centaines de milliers de personnes ont été soignées ou ont pu recouvrer la vue. Cet esprit de coopération solidaire sera prôné par Cuba en sa qualité de présidente de la Celac. Le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodríguez l'a ainsi confirmé lors d'un entretien ici à La Havane avec le Secrétaire Général de l'Association des États de la Caraïbe, le Colombien Alfonso Múnera Cavadía. Nombreux sont ceux qui s'accordent à signaler que la Celac est l'un des événements les plus importants survenus ces derniers temps dans la région, un reflet de la volonté et l'engagement des nations latino-américaines et caribéennes de construire un avenir commun de bien être et de solidarité.

ÉQUATEUR : CORREA LARGEMENT VAINQUEUR DE LA PRÉSIDENTIELLE

C'est avec plus de 30 % d'avance sur son principale challenger que le président Rafael Correa est parvenu à se faire réélire dimanche en Equateur. Cet autre leader du «socialisme du XXIe siècle» montre ainsi la consolidation de ce mouvement en Amérique latine après la victoire d'Hugo Chavez le 7 octobre au Venezuela. Selon les résultats divulgués dans la nuit par le Conseil national électoral sur un peu plus de 50% des suffrages , Rafael Correa obtient 56,89% des voix, Guillermo Lasso 23,6. Guillermo Lasso a été président de la Banque de Guayaquil, gouverneur de la province de Guayas, ambassadeur et ministre de l'économie. Son parti CREO (créer des opportunités) défend une politique économique néolibérale. Le suivant est Lucio Gutteriez avec 6%. Cet ancien président avait dû fuir le pays en 2005 avant la fin de son mandat. Alberto Acosta, un ancien allié de Correa, subit un sévère revers avec 2,6%. Il a probablement été sanctionné pour sa très controversée alliance avec le parti néomaoïste MPD. Les résultats des législatives étaient attendus plus tard dans la soirée mais Rafael Correa semblait croire, dimanche soir lors d'une conférence de presse, que son parti, Alianza Pais, avait obtenu la majorité de la chambre. C'est la première fois depuis longtemps qu'un président équatorien finit son mandat au Palais de Carondelet, sans être obligé de démissionner. Il est encore plus exceptionnel pour ce pays qu'un président puisse fêter sa réélection. Depuis l'arrivée au pouvoir de Rafael Correa en 2006, le pays vit une exceptionnelle stabilité politique. Ces premiers résultats confirment une tendance politique nouvelle en Equateur: la fin du vote régional. Traditionnellement, les votes de la Côte pacifique, de la Sierra central et de l'Amazonie étaient très différents. Cette fois, Rafael Correa gagne dans toutes les provinces et son score est le

même dans les zones rurales et les zones urbaines. Une vraie révolution dans ce pays habituellement très divisé. C'est sans conteste un plébiscite pour le président Correa qui entend poursuivre sa «révolution citoyenne», comme il l'a annoncé dimanche soir.

ORIENT

QUI SONT LES CHIITES ?

Dans les médias, on présente souvent les Sunnites comme les "modérés" parce que "officiels" et "majoritaires (80 %) et les Chiites comme les "fanatiques", car minoritaires "hérétiques" (15 à 20 %). En fait, le terme de chiisme vient de l'arabe "Chiatu Ali", ceux qui sont pour Ali (le gendre et cousin de Mahomet, 4ème successeur ou "Calife", qui fut détrôné par ses ennemis sunnites à la faveur d'un arbitrage truqué). Exclue ainsi du Califat par le candidat des Sunnites, Moawiyya (origine de l'Empire Ommeyyade), mais pas moins "musulmans" que les sunnites au départ, voire même plus, les Chiites se sont réfugiés, comme les soufis, dans un islam contemplatif, puis dans un clergé très hiérarchisé, vouant un culte particulier à la lignée des 12 imams qu'ils vénèrent depuis Ali, et à leurs "saints". Les Chiites commémorent les "martyres" Ali (assassiné en 661), dont le mausolée est situé à Nadjaf (Irak) et son fils Hussein, "3ème iman", tué par les Sunnites et dont le mausolée se trouve à Kerbala (Irak). Quant aux Sunnites, leur nom vient de l'arabe "Ahl al-Sunna" ("gens de la tradition"), ce qui indique qu'ils sont les garants du dogme "traditionnel" de l'islam (la Sunna, fondée sur les "hadits" ou commentaires de Muhammad). Mais, en réalité, les écoles les plus intolérantes de l'islam sont issues du sunnisme, les Chiites n'ayant jamais clos "l'interprétation (Ijtihad)", tandis que les Sunnites - à la tête du Califat - ont "fermé les portes de l'Ijtihad" au Xème siècle, bannissant les courants libéraux ou hétérodoxes : soufis, chiites et sectes rationalistes (mutazilisme), qui régnèrent pourtant à Bagdad durant l'Age d'or de l'islam. Or cette fixation du dogme et cette mise à l'index des autres courants musulmans est l'origine lointaine de l'islamisme salafiste (wahhabite ; Talibans, Salafistes, etc) et même des Frères musulmans, bref de l'islam politique et orthodoxe, un islam rétrograde qui, avec l'appui des pétromonarchies sunnites du Golfe, est parvenu à mettre en échec laïques et chiites, objectif que poursuit le Qatar de façon "moderne" en soutenant depuis le "printemps arabe" les opposants islamistes du Maroc à la Syrie, en passant par le Mali...

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Début de semaine positif en Asie, où l'indice Nikkei se distingue par un bond de 2,06% en clôture. Les investisseurs ont été soulagés par l'issue du G20 Finances, qui a mis en garde contre la guerre des devises, samedi, sans pour autant viser ouvertement la politique actuelle de Tokyo visant à lutter contre la déflation. Sur les autres marchés de la région, la tendance est plus mitigée, d'autant que Wall Street sera fermé aujourd'hui à l'occasion de President's Day. La Bourse de Shanghai a ainsi rouvert sans grand changement (-0,2% en séance) après une semaine de fermeture pour cause de Nouvel An chinois, et Taiwan, lui aussi fermé la semaine dernière, a gagné 0,5% en clôture. De son côté, Séoul est proche de l'équilibre (+0,04%) tandis que Sydney avance de 0,6%, Singapour est stable (+0,02%) et Bombay (indice BSE Sensex) gagne 0,2%. Enfin, la Bourse de Hong Kong cède 0,2%. Sur le marché des changes, le Yen est reparti en nette baisse ce matin, en l'absence de coup de semonce de la part du G20, à 94,17 Y/\$ (-0,7%) et 125,51 Y/Euro (-0,3%). Face au Dollar en revanche, l'Euro cède du terrain à 1,3342\$ (-0,15%), sur fond d'incertitudes sur le plan d'aide à Chypre et surtout sur l'issue des élections législatives en Italie, les 24 et 25 février prochains.

ÉTATS UNIS

Wall Street est fermé ce lundi, pour célébrer la Journée des Présidents aux États-Unis. Les cotations reprendront normalement demain mardi, mais l'actualité économique sera peu nourrie. L'indice du marché immobilier américain de la National Association of Home Builders pour février sera connu demain à 16 heures (consensus 48, après 47 en janvier). Actavis, Analog Devices, CF Industries, Marriott International, Medtronic, Nabors, NiSource, Northeast Utilities, Sealed Air, Windstream, Wolverine, Clear Channel Outdoor, Allscripts, Genuine Parts et Sina Corp publieront demain leurs derniers résultats financiers trimestriels.

EUROPE

Les Bourses européennes ont fini en ordre dispersé lundi, à l'issue d'une séance creuse avec la fermeture des marchés américains pour le Presidents' Day, tandis que le yen repartait en baisse, le G20 s'étant gardé de critiquer la politique de relance du Japon. L'approche des élections législatives italiennes des 24 et 25 février, dont l'issue apparaît de plus en plus incertaine, incite également les investisseurs à la prudence. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en légère hausse de 0,18% à 3.667,04 points. Le Footsie britannique a perdu 0,16% mais le Dax allemand a gagné 0,46%, soutenu par , en tête des hausses avec des gains respectifs de 3,38% et 2,24%. L'indice paneuropéen EuroStoxx 50 .STOXX50E a fini sur une note stable (+0,05%) alors que l'EuroFirst 300 a perdu 0,2%, en baisse pour la troisième séance d'affilée.

CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar lundi tandis que le yen continuait de s'affaiblir, dans un marché atone digérant les résultats d'une réunion des grands argentiers du G20 qui se sont engagés à s'abstenir de toute "dévaluation compétitive" mais sans mentionner le Japon. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3353 dollar contre 1,3360 dollar vendredi vers 22H00 GMT. L'euro progressait face à la devise nippone à 125,43 yens contre 124,97 yens vendredi. Le dollar lui aussi gagnait du terrain face à la monnaie japonaise à 93,95 yens contre 93,53 yens vendredi. Les ministres des Finances et banquiers centraux des pays riches et émergents du G20, réunis vendredi et samedi à Moscou, se sont engagés à "s'abstenir de procéder à des dévaluations compétitives" et à "ne pas fixer de taux de change à des fins de compétitivité", selon le communiqué final. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à la monnaie unique, à 86,32 pence pour un euro, et se repliait face au billet vert à 1,5467 dollar, après être descendu vers 08H20 à 1,5438 dollar - un plus bas depuis mi-juillet. La devise helvétique reculait un peu face à l'euro, à 1,2327 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9228 franc suisse pour un dollar, après être tombée dans les échanges asiatiques à 0,9259 franc, son plus bas niveau depuis trois semaines. L'once d'or a terminé à 1.610,75 dollars au fixing du soir, contre 1.612,25 dollars vendredi. Le cours de l'or était descendu vendredi à 1.598,23 dollars, au plus bas depuis six mois. La monnaie chinoise a fini à 6,2425 yuans pour un dollar, contre 6,2372 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole divergeaient lundi en cours d'échanges européens, creusant encore un peu l'écart entre le Brent londonien et le WTI new-yorkais, dans un marché se reprenant du mouvement de prises de bénéfices entamé vendredi et peu animé en raison d'un jour férié aux Etats-Unis. Vers 11H30 (12H30 GMT), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril, valait 117,78 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 12 cents par rapport à la clôture de vendredi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour l'échéance de mars cédait 26 cents à 95,60 dollars. L'écart entre le Brent, dopé par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, et le WTI, toujours miné par l'abondance de l'offre d'or noir aux Etats-Unis, restait important, se creusant à plus de 21 dollars. "Les prix du baril commencent la semaine en reprenant leur souffle, ils se maintiennent autour de l'équilibre", après avoir reculé de concert vendredi sous le poids d'un net mouvement de prises de bénéfices, soulignait Myrto Sokou, analyste du courtier Sucden.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

LICENCIEMENT ET MATERNITÉ

Aucun employeur ne peut rompre le contrat de travail d'une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse médicalement constaté et pendant l'intégralité des périodes de suspension du contrat de travail auxquelles elle a droit, qu'elle use ou non de ce droit ainsi que pendant les quatre semaines qui suivent l'expiration de ces périodes (art. L. 1225-4 du Code du travail). Ainsi, la salariée enceinte bénéficie d'un statut protecteur qui implique que durant sa grossesse, et pendant les quatre semaines qui suivent son retour de congé de maternité, celle-ci bénéficie d'une protection quasi totale contre un éventuel licenciement. Bien qu'il existe des exceptions (II), la salariée enceinte bénéficie d'une protection absolue contre le licenciement (I). La sanction du non respect de ce principe étant la nullité du licenciement (III).

I/ Principe de la protection absolue de la salariée enceinte contre le licenciement.

Durant son congé de maternité, la salariée bénéficie d'une protection absolue contre le licenciement (art. L. 1225-4 Code du Travail). En réalité, la protection de la salariée enceinte s'étend durant la grossesse à partir du moment où elle est médicalement constatée et jusqu'au début de son congé maternité. Elle perdure également durant les quatre semaines qui suivent le congé. Cette protection s'étend au-delà de la période du congé maternité si des mesures préparatoires au licenciement ont été prises pendant ladite période. Par exemple, une salariée licenciée deux jours après la reprise de ses fonctions et l'engagement d'un salarié durant le congé de maternité de l'intéressée qui a pour objet de pourvoir à son remplacement définitif, caractérise une mesure préparatoire au licenciement (Cass. soc., 15 sept. 2010). Ainsi, la salariée de retour de son congé de maternité ne peut être licenciée le jour même (Cass. soc., 28 mars 2001). Il est à noter que la visite médicale de reprise prévue à l'article R. 4624-21 du Code du travail n'a pas pour effet de différer la fin de la protection contre le licenciement de la salariée rentrant de congé maternité. Cette période expire à l'issue des quatre semaines qui suivent la fin du congé même si la visite de reprise n'a pas eu lieu (Cass. soc., 29

sept. 2004). Si la salariée réduit une partie de son congé prénatal au profit de son congé postnatal (art. L. 1225-17 et L. 1225-19 du Code du travail), cette prolongation du congé postnatal entraîne un report du point de départ du délai de quatre semaines. La protection contre le licenciement prend fin en cas d'interruption de la grossesse (Cass. soc., 28 févr. 1980). De même, en ce qui concerne les traitements liés à la procréation médicalement assistée, bien que le droit européen interdise le licenciement des travailleuses enceintes, il ne protège pas une salariée qui se soumet à une fécondation in vitro lorsque, à la date à laquelle son licenciement est prononcé, les ovules fécondés in vitro, n'ont pas encore été transférés dans l'utérus de cette salariée (CJCE 26 févr. 2008, aff. 506/06).

II/ Exceptions au principe de la protection absolue de la salariée enceinte contre le licenciement.

En effet, l'employeur ne peut la licencier sauf à lui imputer une faute grave non liée à son état de grossesse ou à démontrer qu'il est dans l'impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à la grossesse (art. L. 1225-4 du Code du travail ; Cass. soc., 17 févr. 2010).

a) Qu'est ce qu'une faute grave ?

La faute grave est celle qui empêche la poursuite du contrat de travail, même pendant la durée du préavis. Concernant une salariée enceinte, cette faute grave ne doit pas être liée à son état de santé (Cass. soc., 18 avr. 2008). Les juges doivent rechercher si les faits reprochés à la salariée, quand bien même ils seraient constitutifs d'une faute grave, sont ou non liés à l'état de grossesse de la salariée (Cass. soc., 18 avr. 2008). Il a été jugé que l'irritabilité ou la fatigue de la salariée était une circonstance atténuante dans l'appréciation de la faute de la salariée (Cass. soc., 27 nov. 1990). Le fait de prolonger une absence de quelques jours, sans justification médicale, ne constitue pas une faute grave dans la mesure où l'employeur est averti et n'ignore pas l'état de santé de sa salariée (Cass. soc., 19 déc. 1990). De la même manière, les juges considèrent que l'absence de justification pendant un mois et demi d'une prolongation de l'arrêt de travail, dont l'employeur ne peut ignorer la raison, ne constitue pas une faute grave justifiant un licenciement (Cass. soc., 24 oct. 1996).

En revanche, le fait d'injurier et de bousculer son supérieur hiérarchique au point de le faire tomber constitue une faute grave que l'état de santé de la salariée ne saurait justifier (Cass. soc., 13 mars 1980). De la même, la réalisation d'un acte, par omission ou par commission, qui met en péril la situation de l'entreprise justifie le licenciement pour faute grave même s'il

est réalisé par une salariée enceinte. Il a ainsi été jugé valide le licenciement pour faute grave d'une salariée chef comptable, qui a mis la comptabilité de l'entreprise dans un désordre tel que l'employeur a été obligé de demander un délai supplémentaire pour présenter son bilan au président du tribunal de commerce et s'est vu assigné un redressement par un contrôleur d'Etat, un inspecteur des impôts et un agent de l'Urssaf (Cass. soc., 16 oct. 1980). De même, la commission d'une faute grave a été reconnue à l'encontre d'une salariée qui, « contrairement à la procédure comptable en vigueur dans l'entreprise », n'a pas « signalé au chargé de mission les nombreux et importants retards de paiement et impayés de clients » (Cass. soc., 13 déc. 2006). La deuxième exception constitutive d'une faute grave et qui justifie le licenciement de la salariée enceinte réside dans l'impossibilité de maintenir le contrat.

b) Cas qui rendent impossible le maintien du contrat de travail.

L'impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à la grossesse doit résulter de circonstances indépendantes du comportement de la salariée (Cass. soc., 27 avr. 1989). Le motif économique du licenciement (réorganisation ou restructuration, fermeture d'établissement, etc.) peut constituer une impossibilité de maintenir le contrat (Cass. soc., 6 janv. 2010). Encore faut-il que le motif économique soit réellement établi et que l'employeur précise dans la lettre de licenciement les raisons qui établissent l'impossibilité de maintenir le contrat (Cass. soc., 21 mai 2008). L'employeur se doit d'expliquer en quoi sa situation économique l'empêche de poursuivre le contrat et ce, indépendamment du fait que la salariée soit enceinte (Cass. soc., 6 oct. 2010). En tout état de cause, la désorganisation de l'entreprise qui résulte de l'absence de la salariée pour congé maternité ne justifie pas un licenciement fondé sur l'impossibilité de maintenir le contrat de travail (Cass. soc., 28 oct. 1998). Toutefois, dans le cadre d'une restructuration visant la sauvegarde de l'entreprise et impliquant des suppressions de postes ainsi qu'une réorganisation complète de l'activité, la salariée, qui à la suite de son congé de maternité, ne retrouve pas l'emploi qu'elle occupait antérieurement et ne demande pas à occuper l'un des postes qui continue d'exister, peut se voir opposer un licenciement sur ce fondement (Cass. soc., 21 juin 1995). De la même manière, l'employeur peut licencier la salariée qui refuse une nouvelle affectation dans son emploi, justifiée par une réorganisation de service, dès lors qu'elle n'entraîne pas une modification du contrat de travail (Cass. soc., 29 févr. 1984). Toute disposition d'une convention collective permettant le licenciement d'un salarié dont l'absence pour maladie nécessite un remplacement serait inopérante à l'égard d'une salariée enceinte (Cass. soc., 28 oct. 1998). Il est à noter enfin que l'impossibilité

de maintenir le contrat de travail peut résulter de la déclaration par le médecin du travail de l'inaptitude définitive à tout emploi de la salariée dans l'entreprise (Cass. soc., 28 mars 2007). Au demeurant, l'insuffisance professionnelle ou une faute légère de la salariée ne peuvent en aucun cas être pas un motif suffisant pour justifier le licenciement.

III/ Sanction du non-respect des dispositions protectrices de la salariée enceinte.

Sauf s'il est prononcé pour un des motifs justifiant la rupture du contrat de travail, le licenciement d'une salariée enceinte encourt la nullité (art. L. 1225-5 et L. 1225-39 du Code du travail). Cela signifie que le licenciement n'est jamais intervenu. La nullité est de plein droit et peu importe que l'employeur ignorait l'état de grossesse au moment où il a pris la décision de licencier la salariée (Cass. soc., 7 avr. 2004). Le licenciement est ainsi annulé lorsque dans un délai de quinze jours à compter de sa notification l'intéressée envoie à son employeur, par lettre recommandée avec avis de réception, un certificat médical justifiant de son état (art. R. 1225-2 et L. 1225-5 du Code du travail).

**DIFFUSER AUTOUR DE VOUS
LA NATION**



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

SEPTEMBRE 2012 : 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

DIFFUSER AUTOUR DE VOUS LA NATION

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE